



# Vélizy-Villacoublay

## Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES  
CANTON DE VERSAILLES -2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Tarron, sous la présidence de Mme Magali Lamir, Vice-présidente du CCAS.

**Présents :**

Pour les administrateurs élus : Mme Michèle Menez, Mme Christiane Lasconjarias, M. François Daviau (Arrivée 18h45), Mme Chrystelle Coffin.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, Mme Martine Desrues, Mme Marina Lancelle, M. Lucien Legay.

**Ont donné procuration :**

M. Pascal Thévenot à Mme Magali Lamir  
Mme Dominique Busigny à Michèle Menez  
Mme Chantal Lacauste à Mme Christiane Lasconjarias  
M. Jean-Marc Chauveau à Mme Martine Desrues.

---

**Délibération n°2024-07**

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2023**

**Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 à L.123-9,

**APRÈS** s'être assuré que Madame la Comptable publique a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et de tous les titres de recettes émis, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Pour toute correspondance :

M. le Maire, Président du CCAS • CCAS, Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

## Délibération n°2024-07

**APRÈS** vérification de l'ensemble des opérations passées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**ENTENDU** l'exposé de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023, par Madame la Comptable Publique, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**APPROUVE** le compte de gestion 2023 du CCAS, établi par Madame la Comptable Publique, visé et certifié par l'ordonnateur.

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 26 mars 2024.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-267801710-20240326-2024-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Affichage : 05/04/2024